

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 20 Septembre 2017 à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, O. Huguet, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro.

Absents excusés :

J. Grévès qui a donné procuration		à J. Daniel
L. Monnerie	«	«
JJ Marteil	«	«
A. Boudios	«	«
D. Guillerme	«	«
M.M Prévost	«	«
L. Detrez	«	«
C. Pecchia	«	«
AM Goujon		
V Robin Cornaud		

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2017
Date de l'affichage : 14 Septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

2017_117 : Acquisition de l'emplacement réservé autour de la chapelle de Saint Michel

Rapporteur : G. Thiery

Un emplacement réservé a été inscrit dans le PLU de 2013, autour de la chapelle Saint Michel, pour y créer un placître.

Il s'agit de l'Emplacement Réservé n°4 intitulé « Aménagement des abords de la chapelle à Saint Michel » d'une surface totale de 0,47 ha, destiné à établir une aire festive paysagère au Nord de la chapelle et un plus grand terrain autour de l'édifice.

Dans le cadre de la vente de la propriété Raphalen, la commune va acquérir la partie sud de cet emplacement réservé (parcelle XA 258p), soit une surface de 1 340 m² environ, à 1 € le m².

Les frais, notamment d'acte et de géomètre, sont à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 12 septembre 2017 ;

AUTORISE l'acquisition d'un terrain de 1 340 m² environ, dans la parcelle cadastrée XA 258, au sud de la chapelle Saint Michel, partie de l'emplacement réservé n°4 au PLU, au prix de 1 € le m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
GUIDEL, le 21 Septembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

